

# **REGLES DE « BONNE CONDUITE »**

### LES ENGAGEMENTS DU PHARMACIEN

- J'incite mes clients à rapporter les MNU en officine
- Comme l'impose la loi, j'accepte les MNU rapportés par les patients.
- Je vérifie le contenu des sacs que l'on me rapporte pour un retour exclusif de MNU
- Tous les MNU identifiés en tant que tels, qu'il s'agisse de boites pleines ou entamées, périmés ou non, doivent être placés dans les cartons CYCLAMED.
- Je refuse tout ce qui n'est pas MNU
- Je n'utilise pour les MNU que des cartons CYCLAMED
- Je répartis les produits lourds dans plusieurs cartons pour éviter toute surcharge
- Je ferme mes cartons avant l'enlèvement par le grossiste.
- J'identifie mes cartons distinctement pour assurer une bonne traçabilité
- Je prends les cartons par les poignées pour toute manipulation de ceux-ci.
- Je place mes cartons CYCLAMED dans un espace individualisé et hors de portée des patients
- J'informe mes clients sur les bonnes pratiques à respecter pour le retour des MNU
- Je mets en place la vitrophanie ou un signe distinctif identifiable pour le patient afin de signaler que la pharmacie est le lieu de collecte des MNU
- J'utilise le matériel (cartons, affiches etc...) et les outils de communication réalisés par CYCLAMED
- Je forme mon personnel au moins une fois par an à la filière de gestion des MNU mise en place par CYCLAMED et pour tout nouveau collaborateur
- Les déchets des produits chimiques issus du préparatoire doivent être traités en dehors de CYCLAMED.
- En cas d'incident, je prends contact avec CYCLAMED

#### LE SAVIEZ VOUS ?

Cyclamed met à disposition des pharmaciens un ensemble d'outils de sensibilisation :

- La vitrophanie Cyclamed
- L'affiche mentionnant les produits à rapporter
- > En savoir plus sur l'espace pharmacien www.cyclamed.org/pharmacien



# **REGLES DE « BONNE CONDUITE »**

### LES ENGAGEMENTS DU GROSSISTE

- Je refuse les cartons non identifiés, en mauvais état, non fermés ou trop lourds
- Je prends les cartons par les poignées pour toute manipulation de ceux-ci
- Je définis avec les officinaux les conditions de marquage des cartons
- Je n'écrase pas mes cartons en les sanglant dans la camionnette
- J'utilise des gants si je dois manipuler le contenu d'un carton qui se serait ouvert
- Je range avec soin le contenu du conteneur benne et je le verrouille
- Je commande à l'avance des bordereaux de suivi de déchets à CYCLAMED pour éviter toute rupture de stock et report d'enlèvement et de traitement de la benne
- Je m'assure que la benne est facilement accessible aux chauffeurs et prestataires de collecte
- Je signale à CYCLAMED tout problème avec le prestataire régional responsable de la benne ou les différents fournisseurs.
- Je surveille les stocks de cartons pour ne pas être en rupture de stock
- Je mets la vitrophanie CYCLAMED sur mon véhicule.
- Je forme mon personnel à la filière de gestion des MNU mise en place par CYCLAMED au moins une fois par an et je forme tout nouveau collaborateur.
- Je veille à ce que mon personnel applique les règles de sécurité
- J'utilise la procédure F.O.Q. (fiche d'observation qualité) pour signaler tout incident.

#### LE SAVIEZ VOUS ?

Cyclamed met à disposition des grossistes, des bordereaux de suivi des déchets ainsi que les coordonnées des organismes pouvant faire enlever les conteneurs, selon leur implantation régionale.

> En savoir plus sur l'espace grossiste http://www.cyclamed.org/grossiste/conteneur



## LES ENGAGEMENTS DE CYCLAMED

#### **CYCLAMED:**

- Met en place des cartons adaptés avec des poignées
- Met à disposition des acteurs le matériel nécessaire à une bonne formation de ceux-ci (plaquettes, affiches, vidéos, etc...)
- Lors des visites des grossistes et du tour de France, CYCLAMED fait le point sur le bon fonctionnement du dispositif et émet un rapport diffusé aux membres du CA de CYCLAMED
- Se rapproche des ARS pour que la bonne gestion des MNU soit vérifiée lors des inspections de pharmacies.
- Réalise des "audits" de pharmacie et de grossistes afin de s'assurer de la bonne application des principes de bonnes pratiques mentionnés par CYCLAMED.
- Diffuse les principes de bonnes pratiques.

## LES ENGAGEMENTS DES INDUSTRIELS

- Je paye ma cotisation en respectant les délais
- Je diffuse à l'intérieur de mon entreprise des éléments d'information pour assurer une bonne compréhension du dispositif CYCLAMED
- Je mentionne le dispositif sur les notices de médicaments

## LES ENGAGEMENTS DES PATIENTS

- Je trie régulièrement mes MNU pour ne pas rapporter une trop grande quantité à mon pharmacien
- Je ne rapporte pas des produits non collectés par CYCLAMED
- Je rapporte mes MNU de préférence dans la pharmacie où je les ai achetés
  Je ne dépose en aucun cas des MNU devant la porte de la pharmacie.